

---

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du conseil d'administration****SÉANCE DU 17 AVRIL 2024****L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX-SEPT AVRIL,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 11 avril 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

**Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Anthony GUIDAULT, Céline VERON, Benoit AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO**

**Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Augustine YECKE**

**OBJET : Marché – Accord-cadre à bons de commande - « Acquisition de fourniture de bureau » - groupement de commandes - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 avril 2021, le centre communal d'action sociale (CCAS) d'Angers a autorisé la signature d'adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes « Fournitures courantes » composée des membres fondateurs suivants :

- Angers Loire Métropole, désigné coordonnateur du groupement de commandes,
- La Ville d'Angers.

Le 10 janvier 2024, Angers Loire Métropole, coordonnateur du groupement de commandes, a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en application du Code de la commande publique, pour répondre à l'ensemble des besoins relatifs à l'acquisition de fournitures de bureau.

Ce marché est un accord-cadre sans minimum et avec maximum, conclu avec un ou plusieurs opérateurs économiques, passé pour une durée de deux ans, reconductible une fois pour une période de deux ans, soit une durée totale de marché de quatre ans.

La remise des offres a eu lieu le 14 février 2024 à 12 heures.

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats, et suite à la décision de la commission d'appel d'offres du groupement en date du 26 mars 2024, il a été décidé d'attribuer le marché à l'opérateur suivant :

- **LYRECO France SAS sis 59584 MARLY**

Après avoir délibéré le conseil d'administration, autorise à l'unanimité, le représentant d'Angers Loire Métropole, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier le marché attribué par la commission d'appel d'offres du 26 mars 2024 ainsi que tous actes d'exécution pour le compte du centre communal d'action sociale selon l'application des dispositions de la convention de groupement.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

